

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 25 JUIN 2019 / N° 39

**Président : M. Michel Darbellay, président du Conseil général**

**Secrétaire : Mme Esther Steullet, secrétaire du Conseil général**

**Lieu : Centre communal de Vicques – 1<sup>er</sup> étage**

### 1. Ouverture de la séance

Monsieur **Michel Darbellay**, souhaite la bienvenue aux conseillers communaux et aux conseillers généraux ainsi qu'à M. Scherer Pierre-Henri, membre de la commission des finances. Il salue les représentants de la presse et de la radio. Il n'y a personne dans le public.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 18 du 12 juin 2019
- par convocation à domicile
- par affichage public

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal du Conseil général du 21 mai 2019
3. Questions orales et interventions
4. Ratification de la décision de l'Assemblée des délégués de l'ESVT portant sur l'avenant aux statuts du syndicat de l'Ecole secondaire du Val Terbi
5. Ratification de la décision de l'Assemblée des délégués de l'ESVT portant sur la consolidation du crédit de construction de CHF 76'000.- pour la rénovation des locaux de direction
6. Approbation des comptes de l'exercice 2018 de la Commune mixte de Val Terbi et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier
7. Traitement de deux motions « Des défibrillateurs publics pour sauver des vies » et « Des défibrillateurs au service de la population »
8. Développement de l'interpellation « Pour que passe le Noctabus à Vermes »
9. Communications

Les scrutateurs comptent les personnes présentes à la séance.

**Présents** : CERF PATRICK, CLERC Martin, CHARMILLOT Boris, CHARMILLOT Jean-Luc, CHETELAT Clovis, CHETELAT Martial, CHEVRE Samuel, DARBELLAY Michel, DUPRE Nicolas, , LACHAT Eric, LAMBERT Romain, MUNIER Alain, OBERLI David, RYSER Alain, RUDOLF Dominique (Mme), SCHALLER Eric, STEULET Laurent, WOLFF Catherine

**Excusés** : CHÉTELAT Jean-Paul, FRICHE Gabriel, SCHALLER Louise

20 conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable. Monsieur le maire est présent ainsi que 6 conseillers communaux.

## 2. Procès-verbal du Conseil général du 21 mai 2019

Le procès-verbal a été envoyé à chacun et chacune. Monsieur le Président propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire.

**Monsieur le Président** demande s'il y a des remarques ou modifications à apporter.

Comme il n'y a pas de remarque, **Monsieur le Président** déclare ainsi le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteure.

## 3. Questions orales et interventions déposées

### 1. Glyphosate à l'école de Corban

Monsieur le président, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, chères et chers collègues,

La récente rénovation de l'école de Corban a donné lieu à des aménagements paysagers bienvenus. Le hic, c'est que du Roundup a été utilisé ce printemps pour désherber les parties attenantes à la cour d'école. Du Roundup? Oui, avec son principe actif: le glyphosate. Pour rappel, ce produit toxique est sous les feux de l'actualité. Fabriqué par le géant américain Monsanto, il a été classé, en 2015, « cancérogène probable » par le Centre international de recherche sur le cancer. Des pays voisins légifèrent pour interdire son utilisation. La Suisse se tâte.

Troublé par le jardinier qui portait un masque de protection, le corps enseignant a obtenu une confirmation de sa part: c'est bien avec du Roundup que le traitement a été réalisé. Vigilants, les enseignants ont interdit aux élèves l'accès à ces espaces, car ils n'étaient pas barrés. Du coup, les parents s'inquiètent à juste titre.

Ils s'inquiètent d'autant plus depuis la publication, dans le dernier «Val Terbi Info» d'un entrefilet au titre évocateur: «Stop au glyphosate!». On y apprend, et c'est une heureuse nouvelle que, depuis quelques années déjà, la commune de Val Terbi se passe de produits phytosanitaires « ou veille à en limiter l'utilisation au strict nécessaire ». Comble de cynisme, on y lit que « récemment, la même commune de Val Terbi a décidé en plus d'interdire l'utilisation de ces produits dans les périmètres des écoles et places de jeux pour tous les travaux confiés à des tiers » Oups, la grosse boulette.

Ma question est donc double: une autorisation d'utilisation de Roundup a-t-elle été délivrée au jardinier en question et, si oui, pourquoi ne pas avoir inclus l'école de Corban dans le nouveau dispositif sans glyphosate mis en place récemment par le Conseil communal, sachant l'importance des travaux menés sur ce site? Merci de votre attention.

Je vous remercie pour votre réponse

**Patrick Cerf (CoVal)**

✓ Réponse du Conseil communal par Pierre Lovis

Une entreprise de paysagisme a été chargée de réensemencé les alentours de l'école de Corban. Nous lui avons fait confiance dans la façon de procéder. Cette entreprise est en règle concernant l'utilisation des produits phytosanitaire.

La publication dans le Val Terbi info est paru plusieurs semaines après les faits. Corban n'est pas traité autrement que les autres villages de Val Terbi. J'ai également relevé la bonne réaction des instituteurs.

« Oui, la commune se passe de produits phytosanitaires, oui la commune a décidé d'interdire l'utilisation de ces produits dans les périmètres des écoles et places de jeux même pour tous travaux confiés à des tiers. Cette décision a été prise il y a un mois, soit après les faits relatés. »

✓ **Monsieur Patrick Cerf n'est pas satisfait**

## **2. Répartition des charges Etat-communes**

Le projet de nouvelle répartition des charges et de péréquation financière, proposé par l'AJC et le Gouvernement, a été mis en consultation ces derniers mois auprès des communes. On sait l'importance que revêt ce projet pour nos finances communales.

Or, il a fait l'objet d'oppositions et de critiques sévères de la part de nombreuses communes et associations de maires ces dernières semaines, si bien qu'il paraît à ce jour compromis.

Quelle est la position du Conseil communal de Val Terbi sur ce projet ?

Et au vu de l'opposition manifestée actuellement, comment le maire de notre commune, par ailleurs président de l'AJC, voit l'avenir de ce projet d'importance ? Il serait dommage de jeter le bébé avec l'eau du bain, au risque de perdre de nombreuses années.

### **Jean-Baptiste Maître (VTE)**

✓ Réponse du Conseil communal par Michel Brahier

Ce projet est porté conjointement par l'Etat et les communes initié en 2014 par un état des lieux.

Validation des 4 rapports par le Copil (comité de pilotage) en 2017 :

1. Répartition des tâches

2. Rapport sur la péréquation

3. Partage des charges

4. Structures communales

- Sur la base de ces rapports, le Copil a validé des propositions pour un nouveau dispositif de répartition des tâches, des charges et de la péréquation financière.
- C'est ce rapport qui a été mis en consultation auprès du Gouvernement et des communes jurassiennes.
- Les objectifs du projet sont :
  - Simplifier l'organisation des relations Etat-communes
  - Faciliter la communication avec le système LSA
  - Améliorer la transparence des flux financiers
  - Garantir aux communes les moyens d'accomplir leurs missions.
- La RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) est venue se greffer là-dessous engendrera une perte de 14 millions de francs pour les communes.

Propositions : - Aide sociale et petite enfance reprises par les communes  
- Cantonalisation de l'impôt sur les personnes morales avec préciput  
- Cantonalisation de l'impôt sur les frontaliers

Val-Terbi répond : - négativement au transfert de l'aide sociale aux communes  
- approuve le système du nouveau barème de la péréquation des ressources en proposant de l'augmenter pour assurer une meilleure équité entre les communes  
- approuve la cantonalisation de l'impôt sur les personnes morales et sur les frontaliers en proposant un affinement des taux prévus.

- Formulation de diverses remarques, comme par exemple de reporter au canton l'intégrité des charges salariales de l'enseignement.

L'AMDD (Association des maires du district Delémont) et le SCFM (Syndicat de communes des Franches-Montagnes) : encouragent les communes à répondre individuellement mais, relèvent certains points communs qui sont mis en exergue.

✓ **Monsieur Jean-Baptiste Maître est satisfait**

• **Dépôt d'une interpellation intitulée " Organisation scolaire dans le Val Terbi : quid à l'avenir ? »**

Monsieur Jean-Baptiste Maître, au nom du groupe Val Terbi Ensemble, a déposé ce soir une interpellation intitulée « Organisation scolaire dans le Val Terbi : quid à l'avenir ».

Celle-ci sera traitée selon les directives des articles 32 et 33 du règlement du Conseil général de la Commune mixte de Val Terbi.

Contenu de l'interpellation

[http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/8213.pdf/Conseil-general/Interventions/SKM\\_C25819062715170.pdf](http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/8213.pdf/Conseil-general/Interventions/SKM_C25819062715170.pdf)

**4. Ratification de la décision de l'Assemblée des délégués de l'ESVT portant sur l'avenant aux statuts du syndicat de l'Ecole secondaire du Val Terbi**

Entrée en matière : Elisabeth Dennert

L'assemblée des délégués de l'ESVT a donné son approbation à l'avenant des statuts le 22 mai dernier. Les membres du Conseil général sont invités à ratifier cette décision.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fonds : Elisabeth Dennert

L'avenant concerne surtout la fusion de Val Terbi avec Courroux et les représentants de chaque commune au comité et à la commission d'école.

Ainsi, Val Terbi aura en alternance avec Courroux deux représentants au comité et les autres communes membres du Syndicat (Courchapoix et Mervelier) une chacune. La commission d'école se composera toujours de 11 membres, dont 3 pour Courroux, 3 pour Val Terbi, 1 personne supplémentaire pour Courroux en alternance avec Val Terbi et 4 pour Courchapoix et Mervelier en tout.

Nous avons profité de ces changements pour mettre en ordre un autre point en suspens depuis un certain temps : le président du comité fonctionnait auparavant aussi comme président de l'assemblée des délégués, ce qui est comparable à un scénario où le maire présiderait le Conseil général...

Cet avenant est raisonnable et logique et je vous invite à suivre l'assemblée des délégués dans sa décision d'approbation.

## Les modifications dans le détail

	Ancienne teneur	Nouvelle teneur
Article 1, alinéa 1	Sous la dénomination 't ESVT', il est créé un syndicat scolaire d'enseignement secondaire au sens des articles 123 et suivants de la loi sur les communes et 114 de la loi scolaire (RSJU 410.11)	Sous la dénomination 't ESVT', il est créé un syndicat scolaire d'enseignement secondaire au sens des articles 123 et suivants de la loi sur les communes et 114 de la Loi sur l'école obligatoire (RSJU 410.11)
Article 1, alinéa 2	En font parties les communes suivantes : Corban Courchapoix Courroux Mervelier Val Terbi	En font partie les communes suivantes : Courchapoix Courroux Mervelier Val Terbi
Article 17, chiffre 2, lettres a et b	L'Assemblée dispose en outre des compétences suivantes : a) élire son président, son vice-président ainsi que 3 autres membres du comité, b) désigner les vérificateurs des comptes	L'Assemblée dispose en outre des compétences suivantes : a) élire son président, son vice-président;  b) élire le président et le vice-président ainsi que 3 autres membres du comité;
Article 20	1) Le comité se compose du président, du vice-président et du secrétaire de l'assemblée des délégués, ainsi que de 3 autres membres, de façon que chaque commune soit représentée 2) Le secrétaire du syndicat a voix consultative	1) Le comité se compose de 6 membres avec le président, le vice-président, le secrétaire de l'assemblée des délégués et 3 autres membres de façon à ce que chaque commune soit représentée. La Commune de Courroux et la Commune de Val Terbi ont droit à 1 membre pour chaque commune et 1 membre supplémentaire en alternance par législature. 2) Aucune commune ne peut disposer de plus de membres du comité que l'ensemble des autres communes. 3) Le secrétaire du syndicat a voix consultative.
Article 24 Chiffre 3	La Commune de Courroux et la Commune de Val Terbi ont droit à 2 membres supplémentaires chacune, les 5 autres membres étant proposés par les 3 autres communes.	La Commune de Courroux et la Commune de Val Terbi ont droit à 7 membres, à savoir, 3 membres pour chaque commune et 1 membre supplémentaire en alternance par législature. Les 4 autres membres sont proposés par les 2 autres communes.

- ***Au vote, les membres du Conseil général ratifient à l'unanimité la décision de l'Assemblée des délégués de l'ESVT portant sur l'avenant aux statuts du syndicat de l'Ecole secondaire du Val Terbi.***

**5. Ratification de la décision de l'Assemblée des délégués de l'ESVT portant sur la consolidation du crédit de construction de CHF 76'000.- pour la rénovation des locaux de direction**

Entrée en matière : Elisabeth Dennert

Vous êtes invités à ratifier la décision de l'Assemblée des délégués de l'ESVT portant sur la consolidation du crédit de construction pour la rénovation de l'accueil et de la direction.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fonds : Elisabeth Dennert

Le 24 novembre 2016, l'Assemblée des délégués de l'ESVT a accepté un crédit de 112'500.- pour la rénovation de l'espace accueil et direction. Vous avez ratifié cette décision le 21 mars 2017. Le montant final des travaux s'élève à CHF 110'332.75. La subvention cantonale est de CHF 33'384.-. Du solde de CHF 76'978.75 sont à déduire CHF 978.75 qui sont mis dans un amortissement supplémentaire pour 2019, soit un solde d'un montant de CHF 76'000.-. Les travaux étant terminés, l'Assemblée des délégués a voté le 22 mai dernier la consolidation de ce crédit et aujourd'hui, je vous recommande de ratifier cette décision. Avant le vote, je me permets une remarque : cette procédure de votes consécutifs dans le cadre des Assemblées des délégués et des assemblées communales, respectivement lors du Conseil général va être allégé ; le législatif pourra dorénavant donner la compétence à l'Assemblée des délégués de consolider un crédit lors de la ratification d'une décision de l'Assemblée des délégués, dans le cadre de l'ouverture d'un crédit.

- ***Au vote, les membres du Conseil général ratifient à l'unanimité la décision de l'Assemblée des délégués de l'ESVT portant sur la consolidation du crédit de construction de CHF 76'000.- pour la rénovation des locaux de direction.***

**6. Approbation des comptes de l'exercice 2018 de la Commune mixte de Val Terbi et des bourgeoisies de Vicques, Vermes et Montsevelier**

Entrée en matière : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, l'exercice 2018 est soumis à votre approbation ».

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fonds : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

## 0 Comptes 2018

Les comptes ont été vérifiés par notre fiduciaire pour la partie municipale. Ceux des 3 bourgeoisies ont été vérifiés par la CGVF.

La Commune de Val Terbi boucle l'exercice 2018 sur un bénéfice de 10'000 francs alors que le budget prévoyait un déficit de 253'000 francs.

## 1 Bourgeoisies

- Montsevelier : excédent de charges de 9'000 francs (excédent de revenus de 1'000 francs au budget). La dette de la bourgeoisie envers la Commune est en légère hausse passant de 306'000 à 314'000 francs. Pas de dépassement budgétaire.
- Vermes : excédent de produit de 7'000 francs contre excédent de charges de 8'000 francs au budget. La fortune s'élève à 780'000 francs. Pas de dépassement budgétaire.
- Vicques : excédent de revenus de 5'000 francs (excédent de revenus de 14'000 francs au budget). La dette de la Commune envers la bourgeoisie est de 829'000 francs. Pas de dépassement budgétaire.

Les finances de la bourgeoisie de Montsevelier nécessitent une analyse afin de cerner les pistes envisageables pour améliorer sa situation.

## 2 Municipalité

### Augmentation des rentrées fiscales

Les rentrées fiscales plus élevées de 320'000 francs par rapport au budget proviennent principalement des impôts d'entreprises (+105'000), des personnes physiques (+118'000) et des impôts sur les gains en capitaux et prestations en capital (+118'000). Le budget 2018, à l'instar du budget 2017, tablait sur des rentrées fiscales trop basses. Cependant, le CC conscient de cette situation, a affiné ses prévisions dès le budget 2019 qui table sur des entrées fiscales proches du résultat final de 2018 (Le chapitre imposition au budget 2019 prévoit des rentrées de 50'000 francs supérieures aux comptes 2018).

### Revenus extraordinaires

- Subvention de fusion : à la suite de la fusion de Val Terbi avec Corban, notre nouvelle commune a reçu une subvention unique de 383'000 francs. Conformément à la convention de fusion, elle a été intégralement utilisée pour effectuer des amortissements extraordinaires (0820.331.05).
- Vente de terrain : la vente d'une parcelle de la zone industrielle de Vicques a permis une rentrée extraordinaire nette de 145'000 francs.

### Autofinancement

Les bons résultats enregistrés cette année ont permis de porter l'autofinancement à 1,87 million (versus 1, million en 2017).

Afin de connaître notre capacité réelle d'autofinancement, il faut en déduire les revenus extraordinaires, soit la subvention de fusion et la vente de terrain :

Autofinancement « réel » :  $1'870'000 - 145'000 - 383'000 = 1'342'000$  francs

Il s'agit d'un résultat au-dessus des attentes budgétaires. Toutefois, il est à nuancer sur deux aspects au moins.

- 1) Par rapport à beaucoup d'autres communes, nos revenus, bien qu'en hausse, restent assez mesurés.
- 2) Le chiffre de 1,34 million est en baisse par rapport à 1,62 million en 2017 pour l'ancienne commune sans Corban.

L'autofinancement de 1,34 million, bien que très réjouissant dans une approche historique, sera mis en perspective avec une planification à moyen-long terme (plan financier) afin de vérifier son adéquation avec les nombreux investissements à venir. Ce travail se fera en amont du budget 2020.

Le CC, sur conseil du fiduciaire, a profité de ce bon résultat pour préparer l'avenir et continuer son travail d'assainissement du bilan. De nombreuses opérations purement comptables sont intégrées dans les comptes 2018. Ces opérations permettent d'avoir un bilan plus conforme à la réalité économique et sont un grand pas vers l'adoption du nouveau plan comptable (MCH2) qui entrera en vigueur dès 2020 pour les communes. Ces dépréciations extraordinaires du patrimoine administratif représentent un montant de 435'000 francs (0820.331.01).

## Investissements

Trois importants investissements ont été réalisés principalement en 2018 :

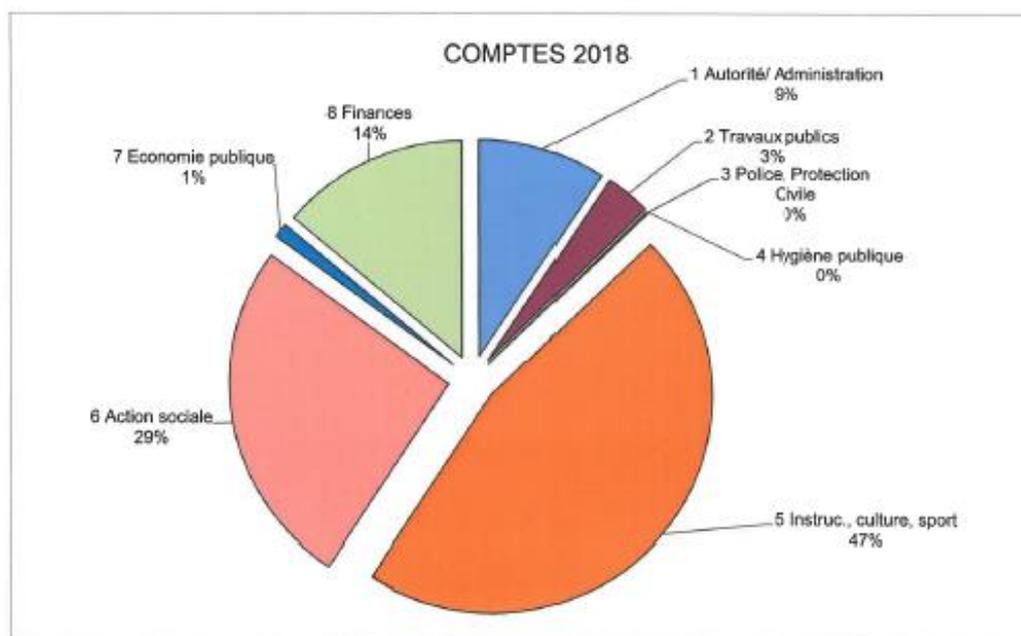
- La rénovation/isolation de l'école de Corban. Le budget sera respecté, mais nous sommes encore dans l'attente du décompte final.
- Le remplacement du chauffage à distance de Vicques pour 275'000 francs (400'000 au budget).
- Le remplacement du chauffage à distance de Vermes pour 208'000 francs (300'000 au budget).

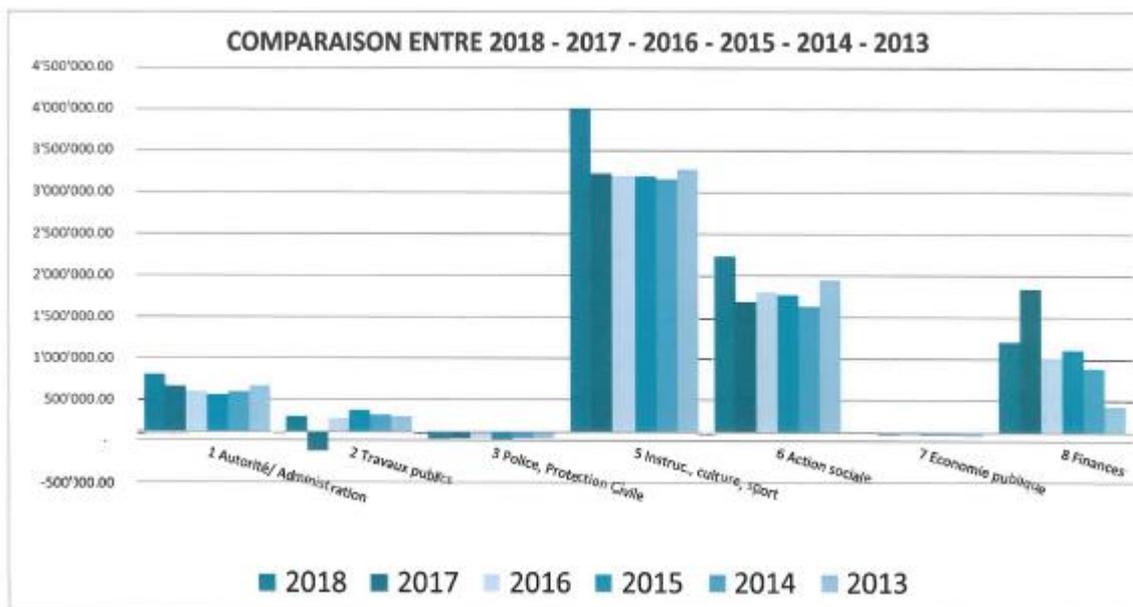
## Variations importantes par rapport au budget

- Les charges de l'enseignement sont supérieures de 90'000 francs par rapport au budget (0590.351.00).
- Les charges de l'action sociale sont en hausse par rapport au budget (0650.361.00).
- Le versement de l'état à la commune est de 97'000 francs supérieur au budget (montant très difficile à estimer pour la première année de la crèche « communalisée »).
- Les amortissements et les rentrées fiscales sont déjà évoqués dans d'autres chapitres de ce rapport.

## Services communaux

- L'enlèvement des ordures boucle sur un bénéfice de 16'000 francs attribué au fonds de réserve.
- Le service du feu boucle sur un déficit de 5'000 francs, imputé au fonctionnement. 23 1'000 francs ont été prélevés sur le fonds de réserve pour financer les investissements 2018.
- Eaux usées : 20'000 francs ont pu être attribués au fonds de réserve et 85'000 d'amortissements complémentaires.
- Service des eaux : versement de 34'000 francs au fonds de réserve.





## COMPTES 2018

### Comptes municipaux

	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018	
1 Autorité/ Administration	660'318.75	593'579.82	551'430.26	594'675.66	655'435.09	742'175.00	802'132.06	charges
2 Travaux publics	287'221.75	311'820.50	361'018.00	263'242.70	128'111.35	391'373.55	286'265.05	charges
3 Police, Protection Civile	15'785.55	22'227.00	7'658.45	23'620.24	21'274.55	19'900.00	14'287.03	charges
4 Hygiène publique	-	-	-	-	-	-	-	charges
5 Instruc., culture, sport	3'273'930.95	3'154'745.39	3'191'533.13	3'196'437.21	3'224'400.32	3'897'371.35	4'912'249.02	charges
6 Action sociale	1'943'794.46	1'926'868.55	1'767'084.55	1'802'476.40	1'683'392.94	2'385'100.00	2'231'276.90	charges
7 Economie publique	55'526.55	71'090.70	74'182.40	66'795.25	75'114.55	103'300.00	92'944.95	charges
8 Finances	420'339.66	882'251.10	1'107'084.71	1'001'789.78	1'836'481.45	1'043'268.00	1'198'252.02	charges
9 Imposition	- 6'403'520.75	- 6'690'297.55	- 7'130'477.95	- 7'014'099.61	- 7'448'348.50	- 8'328'750.00	- 8'647'702.24	produits
<b>Résultat chapitre 1-9</b>	<b>253'396.96</b>	<b>277'14.49</b>	<b>70'526.45</b>	<b>65'062.37</b>	<b>80'360.95</b>	<b>253'737.90</b>	<b>10'295.21</b>	produits
11 Enlèvements des ordures	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
12 Inhumations	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
13 Service du feu	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
14 Canalis. & inst.épur.eaux	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	
15 Service des eaux	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	autofinancement	

### Comptes bourgeois

Bourgeoisie Montsevelier	- 21'992.30	- 16'472.57	- 4'829.30	- 9'402.66	- 18'640.60	- 1'020.00	8'796.65	charges
Bourgeoisie de Vermes	- 29'376.87	- 4'801.60	23'362.50	- 14'511.45	- 8'764.80	8'463.00	7'394.03	produits
Bourgeoisie de Viques	- 213'840.01	162'763.96	- 8'966.89	937.20	- 21'202.60	- 14'230.00	4'564.70	produits
<b>Résultat des bourgeoisies</b>	<b>- 265'209.18</b>	<b>141'489.79</b>	<b>9'567.31</b>	<b>- 22'976.91</b>	<b>- 48'608.00</b>	<b>- 6'787.00</b>	<b>3'162.08</b>	produits

Résultat 2018 Val Terbi

#### ► Capacité d'autofinancement réelle\*

2013: 300 000 francs  
 2016: 950 000 francs  
 2017: 1 620 000 francs  
 2018: 1 342 000 francs

\*corrigée des éléments extraordinaires: allocation de fusion et ventes de biens communaux

#### ► Endettement brut: 5320 francs par habitant

### Commentaires 1

- ▶ Exemplarité du CC et des employés communaux pour le respect des rubriques budgétaires
  
- ▶ Impôts en hausse
  
- ▶ Les principaux investissements réalisés en 2018 ont été entièrement autofinancés (école de Corban et chaufferies de Vicques et Vermes)
  
- ▶ Les charges en répartition avec le canton continuent d'augmenter, sans action possible de notre part

### Commentaires 2

- ▶ Malgré une excellente année au niveau des impôts, notre capacité d'autofinancement est juste suffisante et en baisse par rapport à 2017
  
- ▶ Les attentes légitimes de notre commune envers plus de solidarité entre les communes (nouvelle péréquation canton-communes) risquent de ne pas se concrétiser au vu des réactions vives des communes des districts d'Ajoie et des Franches-Montagnes
  
- ▶ Les disparités entre communes ont pourtant encore progressées en 2018 ...
  
- ▶ La situation financière du canton est moins bonne que celle des communes, avec le risque financier du report de charges difficilement supportable pour notre commune aux ressources limitées

**Le Conseil communal vous invite à accepter les comptes 2018 et à ratifier les dépassements budgétaires.**

**Monsieur le président** ouvre une discussion générale.

- **Monsieur Martin Clerc** dit être surpris du résultat positif des comptes par rapport aux budgets déficitaires ?
  - **Monsieur Claude-Alain Chapatte** informe que le budget 2019 se base sur la méthode la plus proche.
    - Par contre des rentrées fiscales extraordinaires ne peuvent pas être budgétisées comme la vente d'un terrain.
    - Des dettes qui restent stables.
    - Montant très difficile à estimer pour la première année de la crèche (communalisée).

Personne ne prend la parole, **Monsieur le Président** passe au vote.

**Au vote** : à l'unanimité, le Conseil général accepte les comptes de l'exercice 2018 de la commune mixte de Val Terbi présentant un **bénéfice** de 10'295 francs.

**Au vote** : à l'unanimité, le Conseil général accepte les comptes de l'exercice 2018 de la bourgeoisie de Montsevelier présentant un **excédent de charges** de 8'796.65 francs.

**Au vote** : à l'unanimité, le Conseil général accepte les comptes de l'exercice 2018 de la bourgeoisie de Vermes présentant un **excédent de produits** de 7'394.03 francs.

**Au vote** : à l'unanimité, le Conseil général accepte les comptes de l'exercice 2018 de la bourgeoisie de Vicques présentant un **excédent de produits** de 4'564.70 francs.

Le Président, Michel Darbellay tient à remercier Claude-Alain Chapatte et l'ensemble du Conseil communal pour la gestion rigoureuse des comptes.

## **7. Traitement de deux motions « Des défibrillateurs publics pour sauver des vies » et « Des défibrillateurs au service de la population »**

**a) Auteur :** M. Jean-Baptiste Maître, conseiller général

Contenu de la motion

[http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/8151.pdf/Conseil-general/SKM\\_C25819032517341.pdf](http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/8151.pdf/Conseil-general/SKM_C25819032517341.pdf)

### **Développement par l'auteur**

On peut se dire que si le sujet de cette motion a fait l'objet du dépôt simultané de deux interventions, c'est que l'idée ne doit pas être mauvaise. Je laisserai donc le président de notre conseil compléter mes propos en l'assurant de mon soutien à son texte.

Cette motion s'inscrit dans la mise en place du nouveau Concept cantonal de médecine d'urgence et de secours, concept sur lequel le Parlement se prononcera indirectement demain et qui fera certainement l'objet d'un référendum et d'un débat public ces prochains mois. Ce CCMUS, tel qu'on l'appelle, a pour but de garantir une meilleure sécurité sanitaire sur l'ensemble du territoire jurassien.

Il se déploie en différentes strates :

- tout d'abord des premiers répondants, à savoir des gens comme vous et moi, répartis sur le territoire, et ayant suivi une formation spécifique de premier secours, et qui en cas d'urgence vitale peuvent être sollicités par le biais d'une application pour porter secours à proximité ;
- il y a ensuite les médecins de première urgence, installés en cabinet et qui pourraient être appelés en urgence pour intervenir sur certains cas ;
- il y a bien évidemment les ambulances de l'Hôpital du Jura, basées en journée sur chacun des sites hospitaliers, avec un renforcement par un SMUR, à savoir une voiture feu bleue avec un urgentiste à bord pour gérer certains cas. La REGA est toujours en appui en cas de besoin ;
- Enfin il y a le service d'urgences de l'H-JU centralisé à Delémont, avec également une polyclinique ouverte en journée à Porrentruy.

Avec ce concept, le territoire jurassien sera mieux couvert pour les urgences, notamment les urgences vitales.

Dans ce concept les communes peuvent aussi jouer leur rôle, notamment en mettant à disposition de leur population, et notamment des premiers répondants, des défibrillateurs automatiques. Car on le sait, en cas d'infarctus, chaque seconde compte. Et si la victime peut bénéficier rapidement d'une défibrillation, ses chances de survie sont grandement augmentées.

D'où la proposition qui vous est faite ce soir, via deux motions, de demander au Gouvernement d'équiper notre commune, dans ses différentes localités, de défibrillateurs automatiques.

La Fondation Réa Jura Coeur, chargée notamment de la formation des premiers répondants, offre la possibilité de louer de tels appareils, assurant ainsi leur entretien. Je sais, pour avoir eu contact avec le président de cette fondation, qu'une rencontre a déjà eu lieu à ce propos avec le conseil communal. Je serai donc ravi des informations que pourra nous donner le conseil communal à ce propos.

Dans notre idée, il faudrait installer au moins un défibrillateur par localité, et au moins deux à Vicques. Les lieux d'accueil les plus propices devront encore être examinés.

Je profite encore de cette tribune, et de la présence de la presse, pour encourager toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à se proposer comme premiers répondants. Plus leur réseau sera dense, plus la sécurité sanitaire sera assurée. On peut notamment s'inscrire sur le site de la Fondation RéaJura Coeur et en téléchargeant l'application Momentum.

**b) Auteur :** M. Michel Darbellay, conseiller général

Contenu de la motion

[http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/8150.pdf/Conseil-general/SKM\\_C25819032517340.pdf](http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/8150.pdf/Conseil-general/SKM_C25819032517340.pdf)

### Développement par l'auteur

Deux motions déposées au même moment et quasi identiques. Cela démontre qu'elles répondent à de réelles attentes.

Ma motion demande au Conseil communal de doter chaque village d'au minimum un défibrillateur et de déterminer, avec les villages voisins, si une mise en place coordonnée est possible.

De nombreuses communes ont équipé leurs villages de défibrillateurs. Il ne s'agit pas de les copier mais de s'en inspirer pour offrir un service concret à la population. Cela, dans le cas où les urgences sanitaires n'arriveraient pas à temps ou pour anticiper si possible sur l'arrivée de l'ambulance.

On sait que les premières minutes sont décisives et que les premiers gestes comme le massage cardiaque n'ont pas l'efficacité d'un défibrillateur qui accroît sensiblement les chances de sauver une victime d'accident cardiaque.

La situation géographique des villages du Val Terbi plaide en faveur de l'équipement de défibrillateurs, utilisables par des premiers répondants ou d'autres personnes formées ou non. La facilité d'utilisation de ces appareils, même par des non-initiés, de même que les coûts devenus abordables et somme toute modestes pour sauver des vies expliquent également la multiplication des défibrillateurs sur le territoire jurassien.

Permettez-moi de conclure en souhaitant deux choses. Que chaque village soit équipé au plus vite d'un défibrillateur. Et deuxième chose, paradoxale me direz-vous, que ces défibrillateurs n'aient jamais besoin de servir.

### **Michel Darbellay (CoVal)**

✓ Réponse du Conseil communal : par Pierre Lovis

Suite au dépôt des motions concernant la pose de défibrillateurs, le Conseil communal s'est penché sur le sujet. La révision du concept cantonal de médecine d'urgence (CCMUS) ne fait qu'encourager à la mise en place de moyen d'intervention, à la portée de tous.

Voir lien ci-dessous:

<https://www.jura.ch/DES/SSA/Etablissements-hospitaliers/Modification-LEH-securite-sanitaire-et-CCMUS/Concept-cantonal-de-medecine-d-urgence-et-de-sauvetage-CCMUS.html>

Le Conseil communal est acquis à cette idée et s'est approché de deux fournisseurs.

- LIFETECONE, Riederstrasse 1 - 8953 Dietikon
- ReaJura, Grand rue 3 - 2900 Porrentruy

Tous deux ont un système de location, avec entretien, maintenance, remplacement, formation, etc...

L'efficacité d'un défibrillateur est calculée pour un rayon de 300 m, c'est ce qui détermine les futurs emplacements et le nombre d'appareils.

L'investissement la première année se situerait entre 10'000.- et 15'000.- francs, puis aux environs de 5'000.- francs les années suivantes.

En conclusion, le Conseil communal est favorable à ces deux motions et mettra tout en œuvre pour les mener à bien si tel est le vœu du Conseil général.

**Au vote** : à l'unanimité, le Conseil général accepte la motion de Jean-Baptiste Maître « Des défibrillateurs publics pour sauver des vies ».

**Au vote** : à l'unanimité, le Conseil général accepte la motion de Michel Darbellay « Des défibrillateurs au service de la population ».

## **8. Développement de l'interpellation « Pour que passe le Noctambus à Vermes »**

**Auteur** : Madame Catherine Wolff, conseillère générale

Contenu de l'interpellation

[http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/8184.pdf/Conseil-general/Interventions/SKM\\_C25819052308310.pdf](http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/8184.pdf/Conseil-general/Interventions/SKM_C25819052308310.pdf)

### **Développement par l'auteur**

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Mon village fait partie du Val Terbi et plus précisément de la commune du même nom, mais contrairement au reste de la vallée, les jeunes et les moins jeunes adultes n'ont pas la chance de pouvoir rentrer le week-end avec le Noctambus, car à Vermes il ne passe toujours pas !

Pour rappel, le 14 juin 2016, une résolution a été déposée dans ce sens et acceptée par le Conseil général de Val Terbi ensuite de quoi, elle a été transmise à l'autorité concernée, soit l'Association du Noctambus.

En mars 2017, une réponse succincte a été donnée précisant, je cite « que sans soutien financier par des tiers, Noctambus n'est pas en mesure d'accéder à une extension de la ligne sur Vermes, voire d'autres localités qui en ont fait la demande. Pour remédier à cet état de fait, cette Association a lancé une nouvelle campagne de récolte de fonds ».

Plus de 2 ans ont passé et les choses n'ont pas du tout évolué, Vermes ne bénéficie toujours pas d'un bus de nuit. Pourtant des possibilités simples existent, par exemple:

- Pourquoi, à la demande et comme cela se fait en Ajoie, ne pas dérouter sur Vermes une course Delémont-Montsevelier ?
- Pourquoi en dehors de la saison hivernale (puisque'il n'existe pas de déneigement de la route Rebeuvelier-Vermes), ne pas prolonger la ligne Delémont-Courrendlin-Rebeuvelier jusqu'à Vermes, sachant qu'il arrive au chauffeur de rapatrier le bus de Rebeuvelier à Vermes, lieu où il est garé durant le week-end?

Il a été relevé qu'en ville de Delémont non plus, le bus de nuit ne passe pas partout et que rien n'est prévu pour y remédier. Une comparaison a été faite par l'Association Noctambus à ce sujet notamment sur la distance qui sépare la gare de Delémont et les quartiers du haut de la ville avec celle du Pont-de-Cran à Vermes.

Les conditions pour un piéton ne sont pas du tout comparables au niveau de la sécurité car sur le tronçon Pont-de-Cran, Tiergarten, Vermes qui est 2 à 3 fois plus long, il n'y a pas de trottoir, la limitation de la vitesse routière est à 80km/h et il n'y a pas d'éclairage public d'où un risque important d'accident pour une personne marchant dans la nuit. Il en va de même pour un cycliste.

De plus, une proposition toute récente a été faite par le BPA pour interdire aux adultes de moins de 25 ans, la conduite de nuit, durant les week-ends, où avec de jeunes passagers. Si ces mesures devaient être appliquées à terme ce serait encore une pénalité supplémentaire donc un argument de poids pour que soient aussi organisés des transports en communs nocturnes à destination de Vermes.

La population du village, je pense surtout aux jeunes gens, est déjà préteritée dans ses déplacements durant la journée puisque la dernière course de Carpostal arrive à 18h44. Cette ligne n'est pas rentable, mais le rôle d'un service public est-il de faire des bénéfices ou de rendre service ?

Au vu de ce qui précède, se posent donc les questions suivantes :

Est-ce qu'une évaluation du coût que représente une course Vicques — Vermes a-t-elle été faite et est-ce qu'un chiffre a été communiqué ?

Est-ce que l'Association Noctambus a lancé sa campagne de récolte de fonds, comme proposé en 2017 ?

Si oui, est-ce qu'à ce jour la possibilité d'effectuer au moins une course durant les nuits de vendredi et de samedi en direction de Vermes a-t-elle été réexaminée ?

Existe-t-il une chance d'obtenir un Noctambus sur la ligne 20 ?

Si oui, est-il envisageable à court terme ?

A une époque où les transports publics doivent être privilégiés et par équité avec les habitants des autres villages du Val Terbi, sachant que la fin de l'année scolaire est proche, que cette année encore sur Vermes des adolescents vont quitter l'école et donc sortir le week-end, je souhaite vivement que les Autorités de la commune de Val Terbi interviennent une nouvelle fois auprès de l'Association pour qu'enfin le Noctambus passe à Vermes.

Avec mes remerciements au Conseil communal pour le réexamen de cette problématique.

### **Catherine Wolff (VTE)**

✓ Réponse du Conseil communal : par Madame Dorothee Lovis

Mesdames, Messieurs,

Après avoir pris contact avec l'association le Noctambus, le Conseil communal peut vous répondre comme suit :

L'association le Noctambus a bel et bien mené une campagne de récolte de fonds durant l'année 2017. Ce sont ainsi 995 demandes de soutien qui ont été envoyées. Le résultat obtenu n'a même pas permis de compenser la perte des membres soutien qui a été enregistrée entre 2017 et 2018.

Le caractère associatif oblige le Noctambus à équilibrer son budget et il peut le faire uniquement avec des soutiens privés. L'idéal serait de pouvoir desservir chaque village de notre canton et offrir ainsi des rentrées sécurisées à chaque noctambule. Mais la réalité est autre. Ils ne peuvent pour l'instant faire mieux que l'arrêt au Pont de Cran qui permet ainsi d'épargner quelques kilomètres aux parents.

Ils ont également évalué la possibilité pour que le bus qui va jusqu'à Rebeuvelier continue sa route au moins durant la belle saison en direction de Vermes. Cela n'est techniquement pas possible à cause de la grandeur du bus qui est de 12 mètres.

Pour la ligne 20, des offres ont tout de même été demandées. La moins chère, s'élève à 15'000.- environ à raison d'une course les vendredis et samedis soirs. Même en ne proposant qu'une course le samedi soir, l'association n'a pas le montant nécessaire pour financer cela. La commune verse déjà à l'association, 2.- par habitant, soit 6'404.- en 2019. Le Conseil communal n'envisage pas de financer cette ligne supplémentaire.

A l'heure actuelle, les financements privés s'érodent justement. Seule l'adhésion de nouveaux membres soutien ainsi que de sponsors privés permettront d'ouvrir cette ligne.

Merci pour votre attention.

✓ Madame Catherine Wolff est partiellement satisfaite.

## **9. Communications**

### **CONSEIL COMMUNAL**

#### **1. Stagiaire HEG**

##### **Christophe Fleury**

La commune de Val Terbi se soucie de la formation des jeunes. Durant plusieurs années, l'administration a accueilli des apprentis. Depuis août 2018, un étudiant en maturité professionnelle commerciale (MPC) effectue son stage d'une année qui s'achèvera en fin juillet prochain.

Il s'agit de Loïc Bron de Vermes. Son travail a donné entière satisfaction et sa collaboration a été grandement appréciée.

La place de stage qui se libère cette année a été annoncée à l'Ecole de commerce afin d'accueillir un/e nouvel/le étudiant/e.

Aucune candidature n'est parvenue à l'administration communale.

Par contre, nous avons reçu une postulation d'un étudiant en HEG qui souhaite parfaire sa formation en emploi durant une période de 4 ans après un stage linguistique d'une année en Allemagne.

Une délégation du Conseil communal a auditionné ce candidat qui a présenté un très bon dossier. Le Conseil communal a décidé de l'engager dès août prochain. Il s'agit de Guillaume Demagistri de Delémont.

Motivé, dynamique, ayant un caractère sociable et ayant le contact facile, le Conseil communal est persuadé que cette jeune personne saura apporter son expérience et ses compétences à notre administration communale, notamment en matière informatique et en gestion.

### **CONSEIL GENERAL**

*Le Président informe qu'une délégation des autorités communales a été auditionnée par la Commission de l'environnement et de l'équipement au sujet de la résolution « Plan éolien : les communes concernées doivent avoir voix au chapitre ». Les revendications ont été expliquées aux membres de la commission pour corriger le plan et donner le plus de chances aux éoliennes de s'implanter tout en laissant aux communes concernées décider de ce qu'elles sont prêtes à accepter ou non.*

#### **1. Viculturelle**

##### **Martin Clerc**

Informe que Viculturelle invitera la commune de Riehen et le Conseil communal.

#### **2. Fête du village – Montsevelier**

##### **Michel Darbellay**

Tient à féliciter les organisateurs de la Fête du 23-Juin pour la nouvelle formule en cette année du 40<sup>e</sup> anniversaire du Canton du Jura en présence du Conseil communal et du représentant de la commune de Riehen.

#### **3. Fêtes des villages de Corban et Vicques**

##### **Michel Darbellay**

Le président tient à rappeler la Fête du village de Corban qui aura lieu les 6 et 7 juillet prochains et la cérémonie de remise des prix des méritants sportifs et culturels 2018, samedi à 17h.30.

La Fête du village de Vicques aura lieu les 11-12-13 août 2019.

Constatant que l'ordre du jour a été épuisé, **Monsieur le Président** remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement et lève la séance à 19h.15 et souhaite un très bel été à toutes et à tous. Les membres du Conseil général et du Conseil communal sont invités à poursuivre la soirée dans la convivialité à la cabane du Plain-Fayen.

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le **mardi 24 septembre 2019 à 19h30.**

Vicques, le 25 juin 2019

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Michel Darbellay

Esther Steullet

Président

Secrétaire